MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GENERALE

ABONNEMENT ANNUEL : 85 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

30 Décembre 1981 N° de série continue 215 Bulletin n° 33

Lutte contre le Dépérissement Bactérien du Pêcher

Ce Bulletin est le dernier de la série spéciale que nous avons éditée sur le Dépérissement Bactérien du Pêcher. Il a pour objet de vous présenter les principaux symptômes de la maladie et de vous rappeler les précautions qu'il vous reste à prendre :

LA TAILLE:

Tailler le plus tard possible. Attendre la mi-février. Commencer par les variétés les moins sensibles pour terminer par les très sensibles.

Désinfecter entre chaque arbre les outils de taille en les trempant dans l'alcool à brûler. La technique assurant la meilleure désinfection consiste à utiliser deux sécateurs.

Badigeonner rapidement les grosses plaies de taille avec une peinture bactéricide (Santar ou Kankertox 3).

Prendre également les mêmes précautions (désinfection, badigeon) lors du rabattage des scions après plantation.

Si des nécroses sont repérées sur un arbre elles doivent être éliminées en prenant la précaution de tailler 40 cm au-dessous de la limite inférieure de chaque nécrose. Tout le bois issu d'un arbre porteur de la maladie doit être enlevé du verger et brûlé le plus rapidement possible.

LA PROPHYLAXIE:

A partir du débourrement et jusqu'au début de l'été vous allez repérer des arbres dépérissant totalement ou par charpentière. Ceux-ci doivent être arrachés et brûlés dans les meilleurs délais. D'autre part, un arbre ayant une ou plusieurs charpentières mortes est déjà atteint au tronc, son espérance de vie est quasiment nulle, il vaut mieux l'arracher entièrement plutôt que de garder un foyer.

IL N'Y A PAS ACTUELLEMENT DE REMEDES MIRACLES POUR ARRETER LA MALADIE OU GUERIR UN ARBRE MALADE. Cependant, nous pensons que la bonne application des conseils que nous avons donnés et qui sont basés sur les derniers résultats des recherches en cours, doivent permettre de maintenir le verger.

Les travaux et les expérimentations se poursuivent grâce à la collaboration complète de vos Organisations professionnelles, de l'I.N.R.A. et du Service de la Protection des Végétaux. Nous ne manquerons pas de vous faire connaitre rapidement les résultats que nous pourrions obtenir.

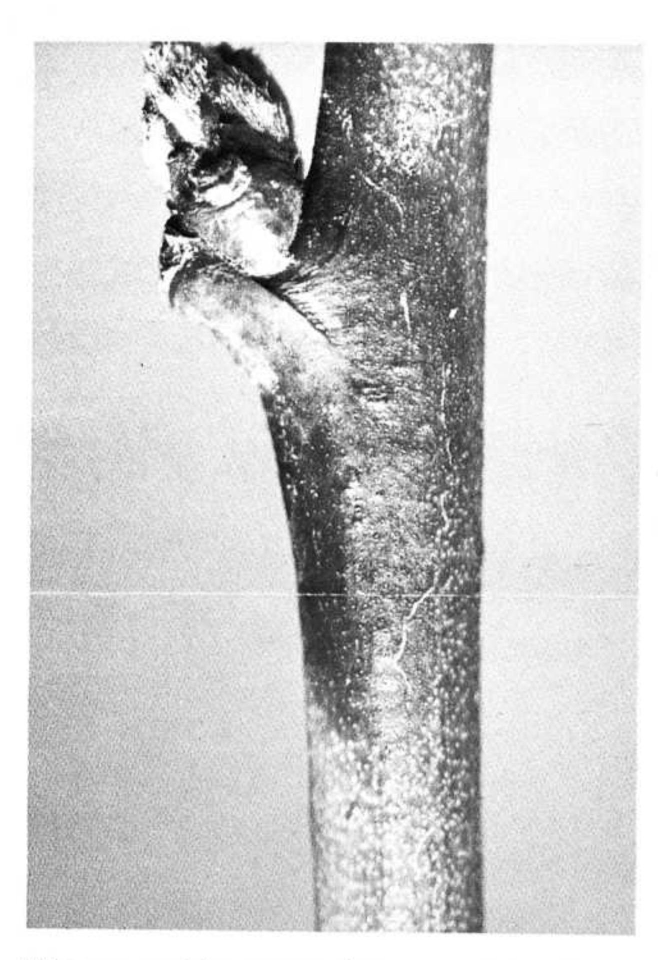
P 436

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes : R. GIREAU.
Poste détaché de VALENCE.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

RECONNAISSEZ LE ....

SUR RAMEAU:



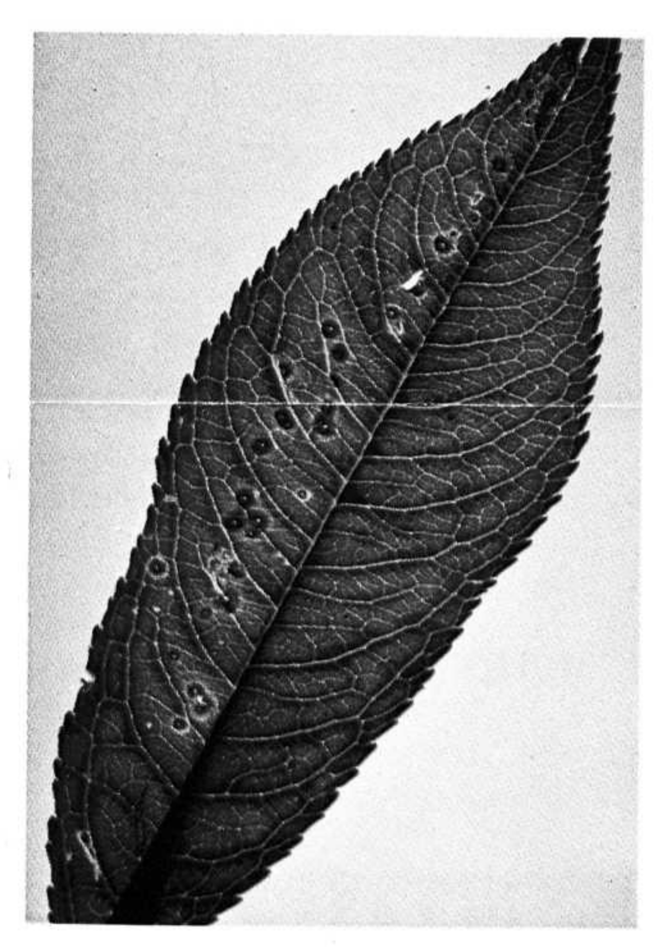
Nécrose centrée sur un bourgeon et due à une contamination pétiolaire : aspect huileux, noir sur la face rouge du rameau, vert olive sur la face verte.

SUR CHARPENTIERE:



Nécrose brun-huileux aux limites mal définies. En surface : parfois suintement de gomme et formation d'un chancre à méplat.

SUR FEUILLE:



Petites taches rouges bordées d'un halo clair diffus. Elles évoluent par la suite en criblures donnant à la feuille un aspect déchiqueté.

SUR FRUIT:



Taches gommeuses plus ou moins en dépression. Au dessous, les tissus sont brun-huileux.

.... et surveillez votre VERGER.

Imprimerie de la Circonscription Rhône-Alpes.

Clichés: Protection des Végétaux Valence. INRA Angers

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GENERALE

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON Cedex 3

Toute l'équipe de la Circonscription Rhône-Alpes
vous présente ses Meilleurs Voeux pour la

NOUVELLE ANNEE

Vous avez été nombreux à nous renouveler votre confiance pour 1982, nous vous en remercions vivement.
Mais si tel n'était pas votre cas, nous vous rappelons que vous pouvez le faire ***durant le mois de Janvier****. Pour des raisons d'organisation, nous souhaitons en effet que cette période des renouvellements d'abonnements soit la plus courte possible, nous vous remercions de votre compréhension.*

✂- -

AVERTISSEMENTS AGRICOLES EDITION GENERALE

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

TARIF INDIVIDUEL 85 F
TARIF COLLECTIF 75 F
(1 règlement pour 10 abonnés au moins)

NOM : .... PRENOM : ....

ADRESSE : ....

....

Libellez votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de : REGISSEUR DES RECETTES D.D.A.
Pour les chèques postaux, Compte n° 9431-17 A LYON.

Envoyez VOTRE CHEQUE ET CE COUPON dûment rempli à :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX 55 rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3.

P 437